

RÈGLEMENT DU BREVET DE RANDONNEUR DU COMITÉ RÉGIONAL

Le BREVET de RANDONNEUR du Comité Régional Auvergne - Rhône-Alpes (AURA) est décerné à toute personne licenciée FFCT qui aura réalisé dans l'année les formules bronze ou argent et sur deux ans pour la formule OR, sans ordre particulier. (Randonnées FFCT exclusivement).

S'adresser à :

Danièle GUILLEMOT – 06 89 33 36 62 – danielle.guillemot1956@gmail.com

Joindre à la demande une enveloppe format 22 x 11, suffisamment affranchie au tarif en vigueur.

-FORMULE BRONZE

Pour les licenciés du Comité Régional AURA:

Obligatoirement 9 randonnées du Comité Régional AURA sur 12 à accomplir, devront être réalisées à l'intérieur du département d'appartenance de son club (ou de son domicile pour les membres individuels).

Les 3 autres randonnées au choix dans les 12 départements du Comité Régional AURA.

Pour les licenciés des autres Comité Régionaux : obligatoirement 9 randonnées du Comité Régional AURA sur les 12 à accomplir devront être réalisées à l'intérieur d'un ou plusieurs départements du Comité Régional AURA.

Les 3 autres randonnées seront réalisées dans son comité régional.

-FORMULE ARGENT

Pour les licenciés du Comité régional AURA:

Obligatoirement 6 randonnées du Comité Régional AURA sur les 12 à accomplir, devront être réalisées à l'intérieur du département d'appartenance de son club (ou de son domicile pour les membres individuels).

Les 6 autres devront regrouper obligatoirement au moins trois autres départements du Comité Régional AURA.

Pour les licenciés des autres Comité Régionaux : obligatoirement 6 randonnées du Comité Régional AURA sur les 12 à accomplir devront être obligatoirement réalisées dans un département du Comité Régional AURA.

Les 6 autres randonnées devront regrouper obligatoirement au moins 3 autres départements du Comité Régional AURA.

-FORMULE OR

Pour tous licenciés du Comité Régional AURA ou autres Comités Régionaux : 1 randonnée par département du Comité Régional AURA (soit 12).

Pour les trois formules, une carte de route sera délivrée sur commande auprès de la responsable Danièle GUILLEMOT, au prix de 2 euros.

Un trophée vous sera remis gratuitement lors de l'Assemblée Générale du Comité Régional AURA, ou à votre président de club, lorsque le brevet a été homologué.

L'homologation du brevet se fera en renvoyant la carte de route correctement remplie au responsable, cette carte homologuée vous sera restituée.

Il est rappelé que les homologations seront arrêtées à la date limite du 31 octobre avant l'Assemblée Générale du Comité.

La carte de route du Brevet de Randonneur du Comité Régional AURA est délivrée par le Comité Régional AURA.

BREVET DU COMITÉ RÉGIONAL ÉCOLES CYCLO ROUTE ET VTT

Afin d'inciter les jeunes et les moniteurs des écoles cyclotouristes du Comité Régional AURA à participer au BREVET DE RANDONNEUR ROUTE ET VTT, il a été mis en place un règlement spécifique pour les écoles cyclotouristes et les structures d'accueil :

- carte et trophée gratuits pour les jeunes.
- nombre de randonnées : 7 au lieu de 12

FORMULE BRONZE

6 randonnées dans le département d'appartenance du club et 1 randonnée au choix dans les 12 départements du Comité Régional AURA.

FORMULE ARGENT

4 randonnées dans le département d'appartenance du club et 3 randonnées au choix dans les 12 départements du Comité Régional AURA.

FORMULE OR

3 randonnées dans le département d'appartenance du club et 4 randonnées dans 4 départements différents du Comité Régional AURA

**CHAQUE JEUNE
QUI AURA VALIDÉ SA CARTE
RECEVRA UNE RÉCOMPENSE**